

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Juin 2024



ÉDITO: TERMINER CETTE LÉGISLATURE EN BEAUTÉ.

Si au mois de mai de cette année, nous voyons peu le soleil, il y a pour notre commune une apparition infaillible, c'est le compte de l'année précédente accompagné de la modification budgétaire n°1 (MB1).

Chaque conseiller attend avec impatience la parution des comptes reprenant les recettes et les dépenses de la Commune pour l'année précédente.

Nous enregistrons un très bon résultat pour l'année 2023 avec un boni de 1.910.153, 62 €.

Au cours de cette législature, nous avons chaque année présenté un boni :

2019 : 1.401.146,49 €
2020 : 2.659.908,30 €
2021 : 1.674.750,57 €
2022 : 1.827.881,72 €

Cela fait donc un boni global pour la législature incluant celui de l'année 2023 de 9.473.840,72€

Mais à quoi cela sert-il d'avoir un tel boni ? On nous prélève trop de taxes alors ?

Pas du tout et c'est la raison pour laquelle la modification budgétaire n°1 suit immédiatement l'approbation des comptes par le Conseil communal.

Ce boni provient du budget ordinaire qui est si on peut dire est le fonds de roulement de la commune incluant les salaires, les frais de fonctionnement, les emprunts etc. ... Donc le boni ne peut être réinjecté dans l'ordinaire mais il doit l'être dans le budget extraordinaire qui lui reprend les investissements à longs termes (bâtiments, routes, matériels, etc.) .

C'est ainsi que pour le budget 2024, les 1.910.153, 62 € de boni de l'ordinaire ont été réinvestis dans :

- Les aménagements des rues Montois et Châtaigniers * 1.189.800 €
- L'aménagement de la rue Rouge-Bouton * 324.000 €
- Agrandissement du Hall des Travaux 350.000 €
- La Maison rurale de Haut-Ittre* 650.000 €
- La Zone d'immersion temporaire de Baudémont * 100.000 €
- L'acquisition d'un terrain à Sainte-Lutgarde 32.000 €

- L'achat de matériel pour le service travaux 94.000 €
- Aménagement entrée parking centre sportif 30.000 €
- Végétalisation et plantation de ligneux* 130.000 €
Abords maison rurale de Haut-Ittre et plantation ligneuse pour réseau de chaleur de Virginal)

*Ces différents investissements comprennent aussi les subsides que nous sommes allés chercher auprès des différentes instances grâce à la création d'un nouvel emploi de « subsidiologue » au début de cette législature.

Nous avons surmonté beaucoup de difficultés au cours de cette législature, mais nous avons toujours eu derrière la tête de maintenir l'emploi, d'améliorer les services à la population, de préparer notre commune à l'évolution de la société tout en gardant un esprit de village.

Cela ne peut se faire qu'avec une gestion en bon père/mère de famille.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre

SENIORS AT THE MOVIES



Film, suivi d'un goûter:

10,95€ (à payer sur place) - Séance dès 13h30



LE MARDI 18 JUIN 2024

Informations et réservations:

Commission des aînés:

Arthur Deghorain: 0475 59 86 05



PROCHAINS VOYAGES DES AÎNÉS



Photo © Raimond Spekking - Wikimedia Commons

LE 27 SEPTEMBRE: Blanckenberge et le Sea Life (aquarium)

Prix : 50 euros.

Départ: Virginal (Plateau du Tram) à 7 h30

Ittre (Déli Traiteur) à 7 h 45

LE 20 JUIN: Le Plan Delta aux Pays-Bas

Prix : 55 euros.

Départ: Virginal (Plateau du Tram) à 7 h30

Ittre (Déli Traiteur) à 7 h 45



Réservations et renseignements: Arthur Deghorain: 0475/ 59.86.05

ATTENTION:

Réservation obligatoire avant paiement

au numéro de compte n° BE 72 091 000 15 39 16 de l'administration communale



APRÈS-MIDI PAPOTE

LES 2^{ÈMES} ET 4^{ÈMES} MERCREDI À PARTIR DE 15 HEURES, À LA CAFÉTARIA DU CENTRE SPORTIF DE VIRGINAL



Joueurs de cartes et amateurs de jeux de sociétés ... On vous attend avec un verre, un café un morceau de tarte à un prix modéré.

Informations et réservations:

Commission des aînés:

Arthur Deghorain: 0475 59 86 05



LES STAGES DÉLIBÈRE-TOI SONT DE RETOUR À ITTRE !

Durant les jours blancs, le service jeunesse, en collaboration avec l'AMO la Chaloupe et la Province du Brabant Wallon, propose des stages aux jeunes de la région.

Au programme cette année :

DU SECOURISME AVEC LE STAGE RÉACTION 112 (DE 12 À 21 ANS)



Cette formation a pour objectif de rendre chaque citoyen capable d'être le premier acteur dans la chaîne des secours.

Nous aborderons les étapes de la chaîne de survie, la réanimation cardio-pulmonaire avec des exercices sur défibrillateur, les premiers soins à apporter et des mises en situation (intoxication, brûlure, hémorragies,

obstruction, etc.)

Suite à cette formation d'une journée, les participants recevront une attestation de participation.

Le lundi 1er juillet de 9h à 16h, au local des jeunes (salle PISQ), Rue de l'école 8b à Virginal.



L'AUTO-DÉFENSE (DE 13 À 18 ANS)

Cette formation a pour objectif d'apporter les bases de l'attitude juste en cas de confrontation à risque, de dérives verbales et physiques (maîtrise de soi, communication non-violente, actions permettant la fuite...)

Le mardi 2 juillet de 10h à 13h, à la RCA Sport'lttre, Rue de Samme 22 à Virginal.

Si l'un de ces stages vous intéresse, rendez-vous sur www.deliberetoi.be pour vous inscrire.

Vous pouvez également contacter le service jeunesse par e-mail : l.lattenist@ittre.be ou au 0484/63.29.23





ÉLECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024:

INSCRIPTION DES CITOYENS ÉTRANGERS

Les ressortissants étrangers, européens et non-européens, peuvent prendre part à l'élection communale, moyennant les conditions suivantes :

- avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- être inscrits au registre de population de la commune ou au registre des étrangers (à l'exclusion du registre d'attente) au plus tard le 1er août 2024 ;
- jouir de leurs droits civils et politiques, c'est-à-dire ne pas être suspendus ou exclus du droit de vote le jour de l'élection ;
- introduire et compléter une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune pour le 31 juillet 2024.



En outre, les ressortissants des États non-membres de l'Union européenne doivent répondre aux conditions suivantes :

- avoir établi leur résidence principale en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande ;
- faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Important ! Si vous avez déjà été inscrit lors de précédentes élections communales, vous recevrez automatiquement une lettre de convocation.



Comment les citoyens étrangers, européens et non-européens, peuvent-ils s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire sur la liste des électeurs en remplissant un formulaire de demande.

Vous pouvez demander votre inscription :

- en ligne via www.inscription.elections.fgov.be
- en transmettant le formulaire complété et signé à l'administration communale. Les formulaires d'inscription sont disponibles au service population ainsi que sur notre site www.ittre.be. Vous pouvez déposer ce formulaire, complété et signé, pour le 31 juillet 2024 au plus tard auprès du service population, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service population au **067/79.43.27**.

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Depuis 2022, la commune a mis en place le projet du Conseil Communal des Enfants au sein des écoles de l'entité.

Ce projet consiste entre autres à permettre à des enfants de vivre une expérience citoyenne et de représenter l'ensemble des enfants de la commune.

Les conseillers élus sont invités à participer à des réunions mensuelles où ils peuvent s'exprimer et collaborer en vue de construire et de réaliser un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif.

Chaque année, des élections ont ainsi lieu dans les écoles afin que les conseillers soient élus par un système démocratique, comme pour les adultes.



Ce mardi 21 mai, ce sont pour les élèves de 4^{ème} année primaire, qui se sont portés candidats aux élections, que les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire ont voté.



Munis de leurs convocations, ils se sont rendus aux isoloirs où ils ont pu voter pour un candidat à l'aide d'un bulletin de vote.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les enfants ont vécu cette expérience de « grand ».

LES HEUREUX ÉLUS SONT :

- Pour l'école Communale de Virginal: Zeggars Alyssa
- Pour l'école Libre de Virginal: Fieuw Romane
- Pour l'école Communale d'Ittre - Les Longs Prés: De Waele Aude
- Pour l'école Libre d'Ittre: Des Cressonnières Edgar

FÉLICITATIONS À EUX !

Rendez-vous au mois de septembre où ils seront invités à prêter serment pour débiter leur mandat et ce, pour une durée de 2 ans.



PROJET « IMA'GO » du service AMO Plan J de Tubize

Une année scolaire se termine, une autre t'attends ...

- Tu n'arrives plus à aller à l'école ?
- Tu as du mal à trouver ton rythme ?
- Tu ne sais pas où tu en es et où tu vas ?



L'AMO Plan J a mis sur pied le projet « IMA'go » qui permet à des jeunes de 15 à 22 ans de faire une pause au sein d'une action collective avant d'envisager une reprise scolaire ou une nouvelle orientation.

Le projet « IMA'go » comprend :

- des ateliers pour développer tes compétences et croire en toi ;
- des séances de bien-être, de relaxation et de gestion du stress ;
- des moments d'échange en lien avec l'actualité ;
- la participation à des événements culturels ;
- des activités de cohésion et de sport ;
- des travaux manuels variés pour découvrir d'autres horizons.

Pour plus d'informations, consultez www.planj.be ou téléphonez au **0484/75.72.13**.





MISE AU POINT SUR LE LOTISSEMENT DE SAMME

Après plus de 8 ans de négociation, la commune deviendra propriétaire de 8 logements (4 maisons et 4 appartements) au lotissement de Samme à Virginal.

C'est au siècle passé, que commencèrent les tractations pour établir près du cimetière de Virginal une Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) proposé par la majorité en place à l'époque (voir tableau ci-dessous) et accepté à l'unanimité du Conseil Communal en décembre 2001.

Environ la moitié des terrains appartiennent à la commune, l'autre moitié à des privés en indivision et dont certains propriétaires étaient mineurs.

La Commune n'est donc jamais parvenue à acquérir l'autre moitié des terrains.

Cette partie a été mise en vente publique et c'est donc un promoteur immobilier qui en a fait l'acquisition. Un projet conforme au Plan de ZACC a été déposé.

Par deux fois, la commune a été en opposition avec le projet. Ce projet a été accepté par le Fonctionnaire -délégué de la Région wallonne avec une diminution de 85 logements à 80.



La commune a fait un recours au Gouvernement wallon (Mr Di Antonio) : Octroi confirmé. Ensuite la commune a été également en recours toujours devant le Ministre Di Antonio pour les voiries : Octroi du Ministre et ensuite au Conseil d'Etat où la commune a été déboutée en 2020. Nous n'avions donc plus de moyens de recours mais une petite bande de terrain nous appartenait avec l'avantage qu'il s'agissait de la sortie du lotissement.

Il faut aussi savoir que les communes wallonnes sont obligées de tendre vers un objectif de 10 % de maisons publiques sur leur territoire, nous sommes actuellement à 1.8 %.

La construction de ces 80 logements sans compensation allait faire baisser encore plus notre taux et ainsi faire diminuer de manière conséquente notre subside des fonds des communes. Avec le risque avec un blocage total

de voir le promoteur demander une autre sortie du lotissement ce qu'il aurait pu obtenir.

Après d'après discussions, nous avons obtenu nos 8 logements qui seront affectés à notre population et plus particulièrement les jeunes. Il est donc important de faire l'historique de ce lotissement pour que chacun se rende compte des différentes problématiques rencontrées et surtout de remettre la vérité au centre du débat.

Décisions dossiers ABLI : aménagement du territoire et urbanisme et décret voirie :

N° annexes	Outils/ Décisions	DATES décisions	Décisions com.	Votes	Présences
1	Schéma d'orientation local (SOL) de Virginal (ancien PCA) pour mettre en œuvre la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur	21/12/2001 Conseil com.	ADOPTION	A l'unanimité des membres présents	Présents : D. Vankerove, Président. A. François, C. Crapet, L. Carlier, J.-P. Cayphas, Échevins. N. Bontet, F. Sivine, A. Detry, T. Meunier, F. Jolly, P. Lisart, F. Liénard, Conseillers. Excusé(s) : Mme Van Stichel, Melles F. Peeterbroeck, I. Gervy, MM. Herman et Fayt.
2	Demande de permis d'urbanisme pour constructions groupées URB.2018/02	05/03/2018 Collège com.	AVIS Défavorable	A l'unanimité des membres présents	Présents : Ferdinand JOLLY - Bourgmestre, Christian FAYT, Daniel VANKERKOVE, Richard FLANDROY, Hélène de SCHOUTHEETE - Échevins, Françoise PEETERBROECK, Présidente du CPAS Secrétariat assuré par Paul PIERSON, Directeur général
-OCTROI par le FD le 14/11/2018. -Recours au Gvt introduit par le collège du 17/12/2018 : OCTROI confirmé.					
3	Demande d'ouverture de voiries communales : VOIRIE.2018/01	24/04/2018 Conseil com.	REFUS	11 votes défavorables 3 abstentions (C. Debrulle, P. Monjoie, P. Henry)	Présents : J.-P. Cayphas, Président de séance. F. Jolly, Bourgmestre. Ch. Fayt, D. Vankerove, R. Flandroy, H. de Schoutheete, Échevins. F. Peeterbroeck, Présidente du C.P.A.S. C. Debrulle, P. Henry, T. Wyns, L. Schoukens, A. Deghorain, P. Monjoie, C. Latinis, Conseillers. C. Spaute, Directrice générale f.f. Excusé(s) : D. Jossart, A. Poulain, F. Mollaert, Conseillers
-Recours au Gvt par ABLI : OCTROI par Ministre Di Antonio le 16/07/2018. -Recours Conseil d'Etat (CE) par le collège : le CE rejette la requête en annulation le 02/04/2020.					



WORLD SKILLS

Un jeune talent de notre commune **Antoine Lacroix** a été sélectionné pour faire partie de l'équipe belge des métiers techniques et technologiques qui participera à WorldSkills Lyon, le Championnat mondial des métiers. Il concourra dans la catégorie «Infographie»

18 jeunes belges ont été sélectionnés et choisis après les finales du Championnat belge des Métiers. Ils sont devenus les ambassadeurs de notre pays et de leurs métiers. Ils sont de vrais exemples d'excellence dans leur domaine : Infographie, Intégration Robotique, Menuiserie, Coiffure, Maçonnerie, Industry 4.0, ...

Cette compétition aura lieu du 10 au 15 septembre 2024 à Lyon. Elle rassemblera près de 1500 compétiteurs venus de plus de 65 pays. Des centaines de journalistes, dont une dizaine de médias belges seront également présents.

Voilà le contexte, mais qui est Antoine Lacroix ?

Antoine a 19 ans et il habite depuis toujours à Virginal. Il a fréquenté l'école maternelle et primaire de l'école communale de Virginal. Il a ensuite continué ses études au



Sacré-Cœur à Nivelles pour enfin choisir sa section de prédilection à l'Athénée Royale de Braine-le-Comte où son choix s'est porté sur l'infographie.

C'est un véritable passionné et pendant le confinement, il s'inscrit à un concours de jeux vidéo et il devient champion Benelux.

Une personne est venue dans sa classe présenter le concours worldskills et avec 2-3 amis d'école, il décide d'y participer, une première pré-sélection ensuite le concours lui-même qu'il gagne et devient champion de Belgique et donc sélectionné pour le concours mondial.

La remise des prix a été pour lui un grand moment de stress, lui, le garçon timide et très discret le voilà propulsé sur la scène lors d'une soirée impressionnante avec la remise des prix par des ministres.

Après un team building à Malmédy, il rencontre son expert et son coach (qui est aussi de Virginal). A eux deux, ils vont préparer Antoine tant au niveau physique que psychique pour faire bonne figure pour cette compétition qui va durer 4 jours à Lyon.

Que dit son coach ?

Thierry Vandepuut est de Virginal, il est formateur au forem pour l'infographie. Il est très confiant pour Antoine qu'il suit depuis les premières épreuves de



Dans la préparation il sera épaulé par un expert Mr Jordan Rubens.

Que disent ses parents ?

Stéphanie et Jacques Lacroix sont évidemment très fiers du parcours d'Antoine. Ils ont été très étonnés par l'organisation et surtout par le niveau de certains jeunes qui participent à ces concours et cela leur donne confiance en l'avenir.

Et puis, cela met en valeur les métiers manuels et les jeunes qui suivent des études techniques et manuelles trop souvent décriées et peu mises en valeur alors que pour les jeunes, il y a dans ces domaines des perspectives importantes. Ils iront bien sûr à Lyon, encourager Antoine.

Que dit Antoine ?

Participer à ces concours est un très bon exercice qui me permet de me surpasser et de sortir de ma zone de confort.

Une bonne mentalité et tout l'itre sera derrière toi.



L'ACTION LOGEMENT TREMLIN CONTINUE :

CANDIDATURES POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT TREMLIN DU 15 MAI AU 30 JUIN 2024

La commune disposera prochainement d'un logement tremplin. L'objectif de ce type de logement est de permettre à des jeunes de l'entité de pouvoir louer un appartement dans des conditions préférentielles leur permettant un accès facilité à la propriété s'ils s'engagent dans les 5 ans à construire ou acheter un bien à Iltre, Haut-Iltre ou Virginal.

Comment :

1. En appliquant un loyer inférieur que le prix du marché.
2. En leur rétrocédant une partie du loyer payé durant la période où ils ont loué,

Au bout de 5 ans de location, ces mesures combinées permettent par exemple de payer les frais de notaires pour un achat à prévoir dans notre commune.

Si vous êtes intéressés et que vous pensez pouvoir déposer votre candidature, nous vous invitons à venir prendre connaissance de la procédure, des conditions de candidature et autres renseignements à la Commune d'Iltre via l'adresse mail suivante : p.godefroid@iltre.be

Critères d'admission pour la location d'un appartement logement tremplin:

Qu'il s'agisse d'un jeune couple ou d'une famille monoparentale, chacun(e) devra :

1. Être de bonnes conduite, vie et mœurs ;
2. Être âgé(e) de 18 à 30 ans au moment de l'introduction de la demande ;
3. Être actuellement domicilié(e) ou avoir été domicilié(e) pendant au moins 15 ans dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages) ou avoir son lieu de travail dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages).
4. Dans le cas où les couples mariés ou vivant maritalement se séparent, un des conjoints restants peut bien sûr bénéficier du logement à loyer modéré jusqu'à la fin du bail, qui ne pourra pas être renouvelé.
5. Aucun des candidats demandeurs ne peut être



pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à son handicap ou d'un abri précaire)

6. La location sera ouverte à tous les citoyens répondant aux critères repris sous 1 à 5 et bénéficiant de revenus inférieurs à :
 - 52.800 euros pour une personne isolée, augmentés de 3.200 euros par enfant à charge ;
 - 63.900 euros pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de 3.200 euros par enfant à charge.

Tous ces critères doivent être remplis pour que les demandeurs soient admis au classement par priorités.

Période pour poser sa candidature: prolongation jusqu'au 30 juin – Contact : p.godefroid@iltre.be.

VOTRE AGENDA «ACTIVITÉS NATURE À ITTRE» :

23/6
PLANTES SAUVAGES

13/10
CHAMPIGNONS

31/8
CHAUVES-SOURIS

23/11
DISTRIBUTION ARBRES

Le 23 juin: Balade aux plantes sauvages comestibles de 10h à 12h au bief 29 (étang, rue de l'ancien canal)

Animation: Madame Joëlle Ricour de Nature et Progrès

31 août 2024 de 20h à 22h : Nuit européenne des chauves-souris - Parc du château d'Ittre 5, rue de la Montagne. Animation par la conseillère en environnement.

13 octobre 2024 de 10h à 12h: Balade guidée à la découverte des champignons par Madame Deléglise, du Cercle des naturalistes, au bois des Nonnes

23 novembre 2024: Distribution d'arbres Parking du centre de Virginal
RENSEIGNEMENTS (pour toutes les activités) :

Marie-José ARIAS - conseillère environnement: 067/ 79.43.49 - mj.arias@ittre.be



De nombreux promeneurs se sont joints à nous ce dimanche 28 avril, une quarantaine, pour une Balade-découverte de l'ancien canal Bruxelles-Charleroi et de sa



riche biodiversité, guidés par l'ancien responsable des eaux et Forêts du site et actuellement bourgmestre,

Christian Fayt qui nous a fait découvrir la faune et la flore de l'ancien Bief 29 et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques liés à celui-ci.



ABRIS CHATS ERRANTS



Dans le cadre du bien être animal et pour permettre aux chats errants de disposer d'un abri surtout pour les mauvaises conditions météo dont l'hiver, la commune met à disposition des riverains qui le souhaitent des abris pour chats errants.

Vous pouvez faire la demande par mail à l'adresse de courriel du service environnement : mj.arias@ittre.be.

Mentionnez votre nom, prénom et adresse ainsi que le nombre d'abris souhaités. Vous pourrez les retirer à votre nom, au service travaux communal au 36, rue de Tubize à 1460 Virginal-Samme.

Nous vous remercions de prendre soin de ces animaux errants.



BALADE NOCTURNE à la découverte des CHAUVES-SOURIS

**LE SAMEDI 26 AOÛT
DÈS 20H40**

POINT DE RENCONTRE:

À l'entrée du parc du Château d'Ittre
Rue de la Montagne, 5 - 1460 Ittre

INSCRIPTIONS: mj.arias@ittre.be

Editeur Responsable: Collège Communal d'Ittre - rue de la Planchette, 2 - 1460 Ittre

INFOS:

COMMUNE D'ITTRE

067/79.43.49

mj.arias@ittre.be



Cette action s'inscrit dans le programme d'actions nature « BiodiverCité » de la Région Wallonne.



TONTE DES PELOUSES



En ces beaux jours, les jardiniers en herbe sont de retour. Haies, pelouses, fleurs... l'entretien d'un espace vert nécessite beaucoup de travail et surtout, l'utilisation d'un matériel de jardinage qui peut parfois générer des nuisances sonores pour le

voisinage.

Quand utiliser son matériel de jardinage, électrique ou thermique ?

L'article 38 du Règlement Général de Police (RGP) de la Zone de police Ouest Brabant wallon répond à ces questions. Il a été récemment modifié et est entré en vigueur le 01/11/2023.

Il est autorisé d'employer les tondeuses et autres appareils à moteur, électrique, à explosion ou à combustion en semaine et le samedi entre 08h00 et 20h00.

Le dimanche et jours fériés cela est autorisé entre 10h00 et 12h00 et ce sur les 4 communes composant la zone.

Commissaire Liberloo Mylène, Directrice de la Proximité

MOVE ITTRE: LA FÊTE DU SPORT ITTROIS LE 15 JUIN !

Le samedi 15 juin, le complexe sportif de Virginal accueillera le marché des sports 2024 « Move Ittre », une initiative du Conseil Consultatif des Sports et de l'Echevinat des Sports avec le soutien du Collège Communal.

L'objectif de cette journée sera de vous faire découvrir ou redécouvrir l'ensemble des activités sportives proposées sur la commune.

AU PROGRAMME : démonstrations et initiations des clubs sportifs (hockey, football, judo, badminton, karaté, shishinkan, tennis de table...), tournoi de pétanque, simulateur de pêche, voiture tonneau, animations pour enfants, barbecue et d'autres surprises...

Retrouvez le programme complet sur www.sport-ittre.be



GRANDE PREMIÈRE : DES STAGES DE PADEL !

Sport Ittre va organiser ses

premiers stages de padel en demi-journée pour enfants (de 8 à 12 ans) durant cet été.

PROGRAMME:

- Stage de 9h à 12h
- Garderies gratuites de 8h30 à 9h et de 12h à 12h30
- Tarif : 85€/enfant/semaine
- Adresse : Complexe sportif de Virginal
- Inscriptions : sportittre@ittre.be – 067/79.10.34

Ça vous intéresse ? retrouvez les dates sur www.sport-ittre.be

TENNIS : IL EST ENCORE TEMPS !

Même si la saison a démarré il y a quelques semaines, il est encore temps de s'inscrire pour profiter de



nos deux terrains de tennis extérieurs situés dans le centre d'Ittre.

Sport Ittre vous propose une cotisation annuelle très démocratique (40€ pour les enfants et 66€ pour les adultes) qui vous donnera accès de manière illimitée à nos installations durant toute l'année (les terrains restent ouverts durant l'hiver). Pour rappel, un site web de réservation vous permet de réserver aisément vos terrains et notre système de contrôle d'accès avec badge vous permet d'actionner l'éclairage en cas de besoin.

Retrouvez toutes les informations relatives à notre secteur tennis sur www.sport-ittre.be

STAGES D'ÉTÉ POUR ENFANTS : L'EMBARRAS DU CHOIX À SPORT ITTRE !

Durant les vacances d'été, des stages seront organisés chaque semaine au sein de nos infrastructures. Football, futsal, hockey, multisports... Il y en aura pour tous les goûts. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur notre site web (www.sport-ittre.be).



LE VÉLO DANS NOTRE COMMUNE : PARTICIPEZ AUX ATELIERS CITOYENS EN BRABANT WALLON

Pistes cyclables, RAVeL, sécurisation des points dangereux,

stationnement... La Wallonie investit dans le vélo. Mais quelles sont les liaisons cyclables les plus importantes à mettre en œuvre ? Les interventions-clés à l'échelle du Brabant wallon ? Le Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructures (SPW MI) a besoin de vous pour répondre à ces questions et élaborer le réseau cyclable structurant wallon...

Ce réseau est défini avec les communes, la Province du Brabant wallon, les acteurs locaux, actuels et futurs usagers cyclistes quotidiens. Il s'inscrit dans la vision FAST et la Stratégie Régionale de Mobilité, visant à multiplier par 5 l'usage du vélo et diminuer celui de la voiture de 23% dans nos déplacements quotidiens entre 2017 et 2030.

Et le citoyen dans tout ça ? Qu'attend-on de vous ?

Inscrivez-vous à l'atelier du mercredi 12/06 à Braine-le-Château !. Lors de cet atelier, une première esquisse du réseau cyclable structurant construite avec des représentants des communes sera présentée par le SPW MI et le bureau d'étude ICEDD. C'est là que vous entrez en scène, en donnant votre avis afin d'aider à identifier les liaisons cyclables pertinentes de ce réseau. Vous pourrez également vous exprimer à l'aide d'une plateforme web avec une carte interactive.

S'inscrire à l'atelier du Mercredi 12/06, de 19 à 21h à Braine-le-Château (Espace Beau Bois, rue de Tubize 11) peut se faire via ce QR code ou en vous rendant sur le site <https://mobilite.wallonie.be>



SAVIEZ-VOUS QUE LA COMMUNE PARTICIPE À L'ACHAT DE VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE ?

Dans le but d'encourager une démarche citoyenne répondant aux attentes en matière de mobilité douce, d'énergie et de climat, sous réserve d'inscription et approbation du crédit nécessaire au budget ainsi que dans les limites du présent règlement, la commune d'Ittre octroie une prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit adaptable à l'état neuf. Retrouvez tous les renseignements utiles au sein de notre site internet: <https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement-bien-etre-animal/actualites/octroi-dune-prime-a-lachat-dun-velo-electrique-ou-kit-adaptable>



« IL PARAÎT QUE... L'AIDE À LA PERSONNE C'EST... »

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'ITTRE (C.P.A.S.) AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

Aider, accompagner, être à l'écoute, encourager celles et ceux qui de manière temporaire ou plus pérenne en ont besoin, tels sont les rôles de l'aide familiale.

L'aide familiale dont la fonction ne doit pas être confondue avec celle de l'aide-ménagère ou de garde à domicile, accompagne la personne chez elle avec l'objectif de compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficulté dû à l'âge, la maladie, le handicap, voir des difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne. Par ces actions, elle favorise le maintien de la personne au domicile, travaille avec elle à garder ou récupérer peu ou prou son autonomie et évite l'isolement. L'aide familiale veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Un autre rôle de l'aide familiale est de servir de trait d'union entre les professionnels qui gravitent autour de la personne, mais aussi intervient auprès des familles, des enfants en



créant un lien visant à être au plus près des attentes et besoins de la personne. Elle œuvre pour un accompagnement adapté à chaque situation, en aidant la personne à réaliser une tâche ou en l'assurant à sa place quand c'est nécessaire. Sa fonction consiste à être présente aux côtés du bénéficiaire, elle sera donc davantage axée sur la personne et son bien-être que sur des tâches d'entretien.

« Vous accompagner... c'est notre métier ! »

Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec Bernard Havelange, responsable du service d'aide aux familles du CPAS au numéro: **067/64.71.67** du lundi au vendredi de 9h à 16h.



AVIS À LA POPULATION

Conformément au Chapitre II du Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation consacré aux funérailles et sépultures, la commune, doit dans le cadre d'une gestion du cimetière communal de Haut-Ittre, répertorier les gestionnaires de chaque concession. Les citoyens sont invités à communiquer les nouveaux

ayants droit en se manifestant:

- soit en complétant le formulaire en ligne sur le site de la commune:
www.ittre.be ou via ce QR-CODE:
- soit par téléphone au **067/79.43.25**,
- soit par mail via
population@ittre.be

Nous vous remercions d'avance



ITTRE: UNE COMMUNE «CONNECTÉE»

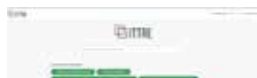
Savez-vous qu'il est possible d'obtenir des renseignements ainsi que des documents autrement ?

En effet, vous pouvez avoir accès à de nombreuses informations via:

- Le site internet de la commune :
www.ittre.be



- Le « e-guichet » : <https://ittre.egovflow.be/>



La page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/communeittre/>



- L'application « Ittre en poche » :
<https://ittre.enpoche.be/ittre>



- le compte instagram communal:
<https://www.instagram.com/communeittre/?hl=fr>



La prochaine donnerie aura lieu
le samedi 22 juin
à la salle polyvalente de Virginal.



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 16/04/2024 au 16/05/2024

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé

aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **067/79.43.25** ou via population@ittre.be.

MARIAGES

PEREIRA SANTOS TAVARES RAUL ET LENGELÉ LORY
le 20/04/2024

PINOT STÉPHANE ET DELORME SOPHIE
le 27/04/2024

SCHOLLAERT ALEXANDRE ET DE NAEYER ALYSÉE
le 04/05/2024

HUBERT STEVE ET PENSIS HÉLÈNE
le 16/05/2024

DÉCÈS

LORIES SIMON (05/10/1934 – 19/04/2024)

DE PUYT LUC (22/11/1958 – 22/04/2024)

STUCKENS LILIANE (11/01/1930 – 22/04/2024)

STEPPE MATHILDE (06/07/1939 – 24/04/2024)

LAROY JOSETTE (21/05/1931 – 28/04/2024)

VANDERVALE LUCIEN (03/06/1934 – 01/05/2024)

HUYBERECHTS CLÉMENTINE (13/05/1928 – 05/05/2024)

CAMMAERT ANDRÉ (16/09/1937 – 09/05/2024)

MATHIEU RAYMOND (14/06/1957 – 13/05/2024)

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX :

18 JUIN 2024 à 19h00

17 SEPTEMBRE 2024 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
GRAND PLACE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**